



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2022

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT,

Monsieur ARNOULD, Madame BA-TALL, Madame BOUAKKAZ, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame MOSNIER, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DHENNE, qui donne pouvoir à Monsieur MARTINS
Madame GOLDANI-BLANCHET, qui donne pouvoir à Monsieur DENIS
Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MIRAULT,
Madame MERCIER, qui donne pouvoir à Monsieur GRATEAU
Madame THOMAS Brigitte, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Absents

Monsieur COMMANDEUR,
Monsieur FRANCOIS,
Madame MUNSCH MASSET,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Monsieur MARCONNET, Directeur du Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice du Développement et de l'Aménagement de TOURS HABITAT,
Madame JEANDROT, Responsable d'Unité – Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président,

FORMATION DU BUREAU ET DES DIFFERENTES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES ET NON REGLEMENTAIRES

(A/10)

Le Directeur Général et la Secrétaire Générale indiquent au Conseil d'Administration que, compte tenu des résultats des élections des administrateurs représentant les locataires, il convient de vérifier la composition du Bureau et des différentes commissions réglementaires et non réglementaires, afin de s'assurer que les Membres représentant les locataires ont bien été élus lors du scrutin du 6 décembre 2022.

A défaut, il convient de désigner leur remplaçant.

Pour rappel, les différents organes dans lesquels siègent les représentants des locataires sont actuellement composés de la façon suivante :

- **Le Bureau**

Monsieur DENIS, Président de droit
Monsieur DHENNE,
Monsieur FRANCOIS,
Madame GOBLET, Vice-Présidente,
Madame MUNSCH MASSET,
Madame QUINTON,
Monsieur VALLET, Administrateur représentant les locataires

Monsieur VALLET, Administrateur représentant les locataires (AFOC), souhaite maintenir sa candidature.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, que la composition du Bureau reste la suivante :

Monsieur DENIS, Président de droit
Monsieur DHENNE,
Monsieur FRANCOIS,
Madame GOBLET, Vice-Présidente,
Madame MUNSCH MASSET,
Madame QUINTON,
Monsieur VALLET, Administrateur représentant les locataires

- **La Commission d'Attribution des Logements et de l'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)**

Madame BA TALL,
Madame BOUAKKAZ,
Monsieur GRATEAU
Madame MERCIER
Madame MORLEGHEM, Administrateur représentant les locataires
Madame QUINTON, Présidente de la Commission

Madame MORLEGHEM ne faisant plus partie du Conseil d'Administration, il convient de désigner un Administrateur représentant les Locataires, pour la remplacer.

Madame DJABER, Administratrice représentant les locataires (CNL), se déclare intéressée pour faire partie de la CALEOL.

▶ Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, que la composition de la CALEOL est dorénavant la suivante :

Madame BA TALL,
Madame BOUAKKAZ,
Madame DJABER, Administratrice représentant les locataires
Monsieur GRATEAU
Madame MERCIER
Madame QUINTON, Présidente de la Commission

Le Directeur Général indique à cette occasion que la CALEOL se réunira à partir du 10 janvier 2023 de façon hebdomadaire le mardi à 14 h 00 (au lieu de 2 fois par mois actuellement).

Le Directeur des Services à la Clientèle précise qu'il présentera lors de la séance du Conseil d'Administration du 7 février prochain une délibération portant sur la modification du règlement intérieur de la CALEOL ainsi que sur la Politique d'Attribution du Logement.

- **La Commission des impayés de loyers et de recours gracieux**

Madame BA-TALL
Monsieur GRATEAU
Madame MERCIER
Monsieur VALLET

Monsieur VALLET, Administrateur représentant les locataires (AFOC), souhaite maintenir sa candidature.

Monsieur MOURABIT, Administrateur représentant les locataires (CLCV), se déclare intéressé pour faire partie de la Commission des Impayés de Loyers et de recours gracieux.

▶ Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, que la composition de la Commission des Impayés de loyers et de recours gracieux passe à 5 membres et est dorénavant la suivante :

Madame BA-TALL
Monsieur GRATEAU
Madame MERCIER
Monsieur MOURABIT
Monsieur VALLET

- **La Commission des Marchés (CM)**

En tant que Membres titulaires :

- Madame QUINTON,
- **Monsieur VALLET, Administrateur représentant les locataires**

En tant que Membres suppléants :

- Madame BA-TALL,
- **Madame MORLEGHEM, Administrateur représentant les locataires**

Monsieur VALLET, Administrateur représentant les locataires (AFOC), souhaite maintenir sa candidature.

Madame MORLEGHEM ne faisant plus partie du Conseil d'Administration, il convient de désigner un nouvel Administrateur en tant que Membre Suppléant pour la remplacer.

Monsieur THOMAS, Administrateur représentant les locataires (INDECOSA-CGT) accepte de faire partie de la Commission des Marchés en tant membre Suppléant.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, que la composition de la Commission de Marchés est dorénavant la suivante :

En tant que Membres titulaires :

- Madame QUINTON,
- Monsieur VALLET, Administrateur représentant les locataires

En tant que Membres suppléants :

- Madame BA-TALL,
- Monsieur THOMAS, Administrateur représentant les locataires

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/12/2022 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**